



87, rue Saint-André  
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ( Québec )  
G8G 1A1  
Téléphone : (418) 349-2060  
Télécopieur: (418) 349-2395

[www.ville.metabetchouan.qc.ca](http://www.ville.metabetchouan.qc.ca)  
[greffier@ville.metabetchouan.qc.ca](mailto:greffier@ville.metabetchouan.qc.ca)

### ***Avis public de consultation***

#### ***Demande de dérogation mineure 221-2026***

Avis public est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, que conformément aux exigences du Règlement n° 27-99 concernant les dérogations mineures, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure n°221-2026 suivante :

**Nature et effet :** Autoriser la construction d'un bâtiment agricole dont la marge arrière sera de 5,1 mètres, alors que le règlement de zonage 22-99 exige un minimum de 10 mètres, soit une dérogation de 4,9 mètres

**Identification du site concerné :** Lot 5 269 205 correspondant à une propriété située au 1098, route de St-André, à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Avis public est également donné qu'à la suite de l'avis qui sera transmis par son comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le lundi, 14 septembre 2026, à 18 h 30 à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Avis est en outre donné que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 28 août 2026.

Le greffier,  
  
Mario Bouchard

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Mario Bouchard, greffier de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité, le 28 août 2026 et en le faisant publier sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, le 28 août 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 28 août 2026.

Le greffier  
  
Mario Bouchard